

Fiches Sanitaires

Métiers de l'ESTHETIQUE

FICHES SANITAIRES COVID 19

"Ce document est provisoire en attendant la parution des fiches sanitaires officielles. De fait, les mesures présentées ci-après pourront éventuellement faire l'objet de modifications qui vous seront communiquées ultérieurement. Pour autant et en l'état, les organisations patronales et syndicales de la branche recommandent fortement leur application dans l'intérêt de tous".

PREAMBULE

Les risques de contamination du virus Covid-19 restent importants, c'est pourquoi **il est primordial de mettre en place des procédures strictes pour que les entreprises de l'Esthétique puissent reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles. Compte tenu de la profession, la mise en place des gestes barrières nécessite d'être en corrélation avec les métiers de l'Esthétique.**

Les partenaires sociaux ont souhaité alerter sur un point : il n'y a pas lieu de faire la différence entre l'activité d'institut de beauté & Spa sur site et à domicile, tout en tenant compte des différences d'application des mesures sanitaires d'exercice de ces deux activités.

C'est pourquoi l'ensemble des partenaires sociaux et les organismes de santé et de prévoyance de la branche (Apicil et Malakoff Humanis), ont engagé un travail sur des fiches de préconisation de sécurité sanitaire pour la reprise d'activité des entreprises de l'Esthétique.

Loin de vouloir se substituer aux directives gouvernementales, les partenaires sociaux ont souhaité accompagner le gouvernement et les entreprises de l'Esthétique dans l'élaboration des gestes barrières, dans le but de préparer la reprise de l'activité en toute sécurité, en adoptant la méthodologie gouvernementale existante.

L'ensemble de ces procédures strictes de gestes barrières à destination de tous les salariés (quel que soit leur statut, y compris les apprentis) et des employeurs de la branche Esthétique tant en institut & Spa qu'à domicile, est conditionné à une garantie d'approvisionnement suffisante de tous les équipements de protection nécessaires à l'exercice de l'activité, avant toute ouverture au public de nos établissements lors du déconfinement. Cela permettrait alors de rassurer l'ensemble des salariés, les employeurs et la clientèle. De plus, il est indispensable de communiquer (rôle du Gouvernement) à l'ensemble des employeurs la liste officielle des fournisseurs qui pourront fournir, conformément aux normes en vigueur, l'ensemble des protections qui permettront d'assurer les gestes barrières et indispensables à une reprise d'activité.

Attention, pour l'utilisation des soins avec de la vapeur, il faut se conformer aux recommandations mises à jour régulièrement par le Ministère.

COVID 19 : SYMPTOMES ET RISQUES DE TRANSMISSION

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) et la toux. D'autres signes associés aux infections virales peuvent être retrouvés : maux de tête, courbatures, fatigue...

Fiches Sanitaires

Métiers de l'ESTHETIQUE

Chez certains malades, une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, et une diarrhée sont également observées.

Chez les personnes développant des formes plus graves, on retrouve des difficultés respiratoires, pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation et au décès.

Comment bien prendre sa température ?

La prise de la température corporelle permet de déceler l'apparition de fièvre. La fièvre désigne classiquement une température corporelle supérieure à 38°C le matin (38,3°C le soir). La fièvre n'est pas, en général, dangereuse en elle-même.

On peut prendre la température avec plusieurs types de thermomètres :

- par le rectum, avec un thermomètre électronique : la fièvre est apparente si la température $\geq 38^{\circ}\text{C}$;
- par la bouche, avec un thermomètre électronique : la fièvre est apparente si la température $\geq 37,5^{\circ}\text{C}$;
- sous l'aisselle, avec un thermomètre électronique : la fièvre est apparente si la température $\geq 37,3^{\circ}\text{C}$;
- par l'oreille, avec un thermomètre à infrarouge : la fièvre est apparente si la température $\geq 38^{\circ}\text{C}$;
- sur la tempe, avec un thermomètre à infrarouge : la fièvre est apparente si la température $\geq 37,8^{\circ}\text{C}$.

Risques de contamination

- **Par la projection d'un postillon ou de gouttelettes contaminées :**
 - Lors d'un éternuement ou d'une toux en contact étroit, à moins d'un mètre, avec une ou plusieurs personnes, au sein d'un lieu de travail et en l'absence de mesures de protection.
 - Lors d'échanges verbaux.
- **En portant vos mains ou un objet contaminé au visage :**
 - Gardez à l'esprit que le virus peut survivre quelques heures sur des surfaces contaminées telles que les objets, les cartons, les poignées... c'est pourquoi il est nécessaire de se laver très régulièrement les mains.
 - De même, lorsque vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, pensez au lavage des mains avant et après toute action. Dans tous les cas, ne partagez jamais verre, gobelet, couverts, cigarette, vapoteur...
 - Il est également important en début et fin de service de se laver le visage car, en l'absence de port de visière, il y a des projections possibles autour des yeux et sur le front. Il est également important de supprimer le port de tout accessoire.

Tenant compte des spécificités des différentes activités et actions exercées dans les instituts et SPA, les partenaires sociaux se sont attachés à identifier les risques particuliers d'exposition au Covid-19 inhérents à tous les cas de figure rencontrés au quotidien dans l'exercice des métiers de l'Esthétique.

Fiches Sanitaires

Métiers de l'ESTHETIQUE

Les présentes fiches sont détaillées de la façon suivante :

FICHE A- Les mesures générales à appliquer dans tous les établissements

- Trois phases essentielles dans toute action : préparer ; réaliser et vérifier
- Accueil des personnes en situation de handicap
- Spécificité des soins esthétiques à domicile

FICHE B- Les mesures spécifiques à appliquer dans les instituts

FICHE C- Les mesures spécifiques à appliquer dans les SPA

FICHE A- Les mesures générales à appliquer dans tous les établissements :

TROIS PHASES ESSENTIELLES DANS TOUTE ACTION

PREPARER

a.1 Pour les employeurs

- Lors de la prise de rendez-vous informer le client sur les consignes sanitaires et les gestes barrières : communication orale ou/et écrite par téléphone ou/et via le site en ligne de rendez-vous
- Afficher sur le site institutionnel les informations préalables à l'accueil des clients (Consignes sanitaires, modalités de prises de rdv, organisation du service, modalités de paiement et retraits de marchandise)
- Afficher à l'entrée des Instituts & des Spas toutes les informations préalables à l'accueil des clients (Consignes sanitaires, modalités de prises de rendez-vous, organisation du service, modalités de paiement et retraits de marchandise)
- Chaque nouveau client entrant dans les Instituts & Spa devra utiliser du gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée et être muni d'un masque (masque à fournir au client, le cas échéant).
- Appeler le 15 en cas de suspicion de symptômes chez le client et le salarié
- Placer aux endroits visibles des salariés les consignes à suivre durant leur présence sur le lieu de travail.
 - Afficher les gestes barrières recommandés par les autorités sanitaires,
 - Afficher « désinfecter les instruments et postes de travail après chaque client »
- Prévoir un plan de nettoyage et de désinfection*, avec périodicité (après chaque client) et suivi des surfaces de travail, des cabines, des équipements de travail, appareils, des outils et matériels dont les visières et les lunettes, des poignées et boutons de portes et placards, des zones de paiement, de toutes les surfaces et objets susceptibles d'avoir été contaminés (annexer les mesures de ce plan de nettoyage dans le Document Unique de l'Evaluation des Risques Professionnels).
- Utiliser les produits désinfectants précisés dans le protocole national de déconfinement.
- Pour les soins en Instituts & Spa : supprimer tout type de collation ainsi que les magazines mis à disposition des clients.

Fiches Sanitaires

Métiers de l'ESTHETIQUE

- Dans la mesure du possible, laisser les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées, et à condition que cela n'empêche pas de réguler les accès aux Instituts & Spa et de préserver l'intimité des clients. Si les portes restent fermées : désinfecter les poignées de portes après chaque entrée et sortie ou/et le professionnel ouvre et ferme la porte. Les portes coupe-feu doivent rester fermées.
- Laisser en permanence à disposition sur les postes de travail, dans les vestiaires, salles de pause et espace de stockage :
 - Du gel hydro alcoolique,
 - Des lingettes désinfectantes pour la peau,
 - Du savon liquide,
 - Des lingettes désinfectantes pour les surfaces,
 - Du spray désinfectant
 - Essuie mains en papier jetable,
 - Des sacs poubelles,
 - Des boîtes de mouchoirs en papier par personne,
 - Des gants,
 - Des blouses à usage unique ou blouse lavable à 60° ou 2 blouses par esthéticienne afin de disposer d'une blouse pour chaque journée
 - Visières ou lunettes de protection
 - Masque normé (prévoir 2 masques minimum par salarié pour 7 heures de travail) et des masques pour le trajet domicile-travail.
- Attribuer des outils de travail individuels dans la mesure du possible
- Mettre en place un sens de circulation unique pour éviter les croisements. Une personne pour 4m² dans les espaces communs et un client par cabine. Veiller à l'application des gestes barrières pour les clients en salle d'attente conformément aux règles affichées. Pour les établissements qui ne peuvent pas effectuer de marquage au sol (distance de 1 mètre) ou organiser un sens de circulation unique, adapter le nombre de rendez-vous en fonction du nombre de places disponibles en Instituts & Spa afin d'éviter toute attente.
- Afficher des règles d'utilisation des WC, avec usage de lingettes désinfectantes sur les poignées et divers équipements touchés. Après chaque action, il conviendra de se nettoyer et désinfecter les mains.
- Si un endroit dédié aux repas est prévu dans l'établissement, prendre les repas en horaires décalés et avec respect de la distanciation sociale à table ; définir le nombre de personnes pouvant déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisant ; éviter les chaises à roulettes, qui favorisent les rapprochements. Sinon les repas seront pris en extérieur en horaire décalé éventuellement.
- Mettre en place une procédure de tri ainsi qu'un circuit des déchets en séparant le matériel susceptible d'être contaminé. Vider les poubelles en portant des gants réservés à cet usage (utiliser si possible des poubelles fermées à ouverture au pied ou sans contact).
- En cas de suspicion de symptômes Coronavirus, consulter le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, et contacter le 15 et pour les mineurs prévenir en plus les représentants légaux.
- Préparer un protocole de réception des marchandises de préférence hors présence de la clientèle en respectant les gestes sanitaires. Mettre en place un protocole d'hygiène pour la réception et le stockage des produits :
 - Entreposage pour une durée minimum (quelques heures)

Fiches Sanitaires

Métiers de l'ESTHETIQUE

- Port de gants et masque
- Spray désinfectant
- Mettre à jour le Document Unique d'évaluation des risques et y annexer toutes les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19. Il convient de rester vigilant sur les autres risques professionnels et d'intégrer en plus des risques liés au COVID 19 les risques chimiques et les risques liés aux chutes de personnes en raison de la répétition des actions de nettoyage et de désinfection.
- Limiter au maximum les équipements dans les Instituts & Spa pour éviter le dépôt du virus sur les surfaces : mobilier et objets superflus.
- Eviter le port d'accessoires pour le personnel (bijoux etc.).
- Désinfecter le terminal de paiement et privilégier le paiement sans contact. Pour les espèces prévoir un ramasse-monnaie (soucoupe) et un gel hydroalcoolique pour la désinfection.
- Nettoyer les sols une fois par jour au minimum en utilisant les produits de désinfection adéquats. Prohiber l'usage de l'aspirateur. Si toutefois son usage est indispensable, l'utiliser en dehors de la présence des clients, avec l'équipement de protection adéquat (blouse, masque, visière ou lunettes, charlotte) et en présence de nombre restreint de salariés en responsabilité du nettoyage. Selon les recommandations de l'INRS, il est à noter que l'utilisation d'aspirateur n'est recommandée que si ce dernier est muni d'un filtre HEPA : High Efficiency Particulate Air (filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur).
- Pour le lavage des sols, utiliser le matériel de protection adéquat (gants jetables, blouse, masque normé, lunettes ou visière, charlotte).
- Afficher à l'accueil, la caisse, dans les sanitaires, les cabines, le local pause, l'espace de stockage le protocole et la périodicité du nettoyage et de la désinfection.
- Eviter si possible l'utilisation de la ventilation manuelle (de type ventilateurs) et de la climatisation. Les brassages d'air types ventilateurs ne sont pas autorisés. La climatisation est à éviter surtout dans les cabines sans fenêtres. Dans le cas où il est impératif de tempérer l'institut et les cabines, il est recommandé après vérification et entretien régulier des appareils, de mettre les systèmes de ventilation et climatisation sur la position la plus faible possible (utilisation recommandée de filtre HEPA (High Efficiency Particulate Air (filtre retenant les micro-organismes de l'air rejeté par la climatisation)).
- Prévoir obligatoirement, avant l'ouverture au public, des actions d'information et de formation du personnel, relatives aux mesures sanitaires. Ce temps de formation sera considéré comme temps de travail et payé comme tel. Préparer les attestations d'information à remettre aux salariés. Les salariés devront attester avoir été informés, sur l'application des mesures de prévention et l'organisation du travail.

a.2 Pour les salariés

- Rester chez soi en cas de symptômes COVID 19, informer l'employeur et appeler le médecin traitant ou le 15.
- Respecter les règles d'hygiène élémentaire
- Arriver à l'institut de beauté ou spa avec son masque
- Changer de tenue ou de blouse tous les jours minimum

a.3 Pour les clients

- Rester chez soi en cas de symptômes COVID 19 et annuler son rendez-vous

Fiches Sanitaires

Métiers de l'ESTHETIQUE

- Respecter les règles d'hygiène élémentaire
- Arriver à l'institut de beauté ou spa avec son masque

REALISER

b.1 Pour les employeurs

- S'informer auprès du salarié de son état de santé à la prise de poste et en fin de poste.
- Contrôler la mise en œuvre du plan de nettoyage et de désinfection
- Vérifier le port des équipements de protection par les salariés et les clients.

b.2 Pour les salariés

- Respecter la distanciation physique (recommandée par les autorités sanitaires) entre chaque client lors de l'accueil. Un mètre minimum de distance et 4 m² par personne.
- Interdire les vestiaires collectifs. A défaut, proposer au client un cintre et isoler les vêtements les uns des autres (par exemple en les couvrant d'un sac plastique ou en mettant à disposition des sacs accrochés aux cintres). Inciter les clients à laisser leurs vêtements dans leur véhicule, dans leur sac, si possible, afin de limiter l'utilisation du vestiaire.
- Éviter au maximum les contacts trop proches en face à face à l'accueil des clients.
- Porter des protections individuelles pour éviter toutes projections salivaires, de type masque normé (pas de fabrication « maison »), et visière ou lunettes, des blouses à usage unique ou blouse lavable à 60° ou 2 blouses par esthéticienne afin de disposer d'une blouse pour chaque journée, l'utilisation de gants pour certaines prestations techniques.
- Le port des protections individuelles habituellement requises au titre d'autres risques (gants, lunettes de protection...) ne doit pas être remis en cause par les équipements et dispositifs mis en place spécifiquement pour lutter contre le Covid.
- Obligation d'attacher les cheveux.
- Encourager le paiement par carte bancaire et sans contact.
- En cas de paiement en espèces et de remise de monnaie, éviter les remises en mains propres et désinfecter les surfaces sur lesquelles les espèces auront été déposées. Laisser du gel hydroalcoolique à proximité.
- La prise en charge des clients doit se faire dans le respect de l'application des mesures de sécurité sanitaire afin d'éviter l'attente des clients
- Utiliser des peignoirs ou des blouses à usage unique pour les client(e)s si possible. Pour les serviettes : lavage à 60°C, pour les peignoirs/blouses en matière synthétique ne pouvant être lavés à 60°C, d'autres moyens de désinfection peuvent être utilisés: sèche-linge, lessive spécifique...
- Désinfecter après chaque prestation l'ensemble du poste de travail au moyen de lingettes ou spray désinfectants.
- Se nettoyer les mains et les sécher sans les frotter, systématiquement après chaque client.
- Désinfecter après chaque prestation l'ensemble des outils utilisés. Prévoir un temps de désinfection des outils entre deux clients en fonction des heures de rendez-vous afin d'éviter un décalage entre l'heure de rdv et l'heure de prise en charge.

b.3 Pour les clients

- Se désinfecter les mains en arrivant dans l'institut de beauté ou spa

Fiches Sanitaires

Métiers de l'ESTHETIQUE

- Obligation de porter un élément de protection au niveau de la bouche et du nez : masque pour les clients. (Prévoir éventuellement de fournir un masque pour les clients qui n'en possèdent pas ou les refuser)
- Respecter les consignes d'hygiène et d'utilisation des WC. Utiliser des lingettes désinfectantes sur les poignées et divers équipements touchés. Après chaque utilisation des toilettes, il conviendra de se nettoyer et désinfecter les mains.

VERIFIER

Pour l'employeur

- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : gels hydro alcooliques, matériel de protection individuel, produits de nettoyage et d'entretien usuels, lingettes de désinfection, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, ...

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- L'accueil des personnes en situation de handicap est prévu et autorisé et répond en tous points aux mêmes règles d'hygiène que celles édictées dans ce support. Ces personnes pourront ainsi bénéficier des services d'un-e professionnel-le et seront accompagnés de manière bienveillante tout au long de leur présence dans l'institut ou le SPA.

SPECIFICITES DES SOINS ESTHETIQUES A DOMICILE :

Les mesures de prévention et l'organisation du travail sont en parties communes à celles déjà recommandées en instituts de beauté et spa. Nous vous invitons à consulter la partie concernant les instituts et spas.

PREPARER

Pour le client

- Ranger, nettoyer et désinfecter le lieu de la prestation avant l'arrivée de l'esthéticienne
- Aérer la pièce en ouvrant les fenêtres 15 mn minimum
- Isoler des autres membres de la famille

Pour l'employeur

- Mettre à jour le Document Unique d'évaluation des risques et y annexer toutes les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19. Il convient de rester vigilant sur les autres risques professionnels et d'intégrer en plus des risques liés au COVID 19 les risques chimiques et les risques liés aux chutes de personnes en raison de la répétition des actions de nettoyage et de désinfection.

Pour le professionnel (salarié et employeur)

- Prévoir les équipements de protection individuels (masques, visières ou lunettes de protection, gants, blouses...) et les produits désinfectant (conformément au protocole national de déconfinement)
- Prévoir des sacs poubelles pour l'évacuation des déchets
- S'informer sur l'état de la santé de la cliente